

Pôle communication  
Tél. : 24 66 40

Mardi 26 avril 2016

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

**Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 26 avril, a examiné 2 avant-projets de loi du pays et arrêté 1 projet de délibération du Congrès. Il a également adopté 5 délibérations du gouvernement et 14 arrêtés, puis examiné 6 demandes de visas de séjour et 11 demandes d'autorisations de travail. Il a également émis un avis sur un projet de décret de l'État.**

### **1. Avant-projets de loi du pays**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un avant-projet de loi du pays instituant une taxe générale sur la consommation (TGC).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un avant-projet de loi du pays sur la compétitivité et les prix.

### **2. Projets de délibérations du Congrès**

**Secteur des infrastructures publiques, du transport aérien domestique et international, du transport terrestre et maritime, du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie « NC 2025 » :**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération modifiant le tarif des permis de conduire.

### **3. Délibérations du gouvernement**

#### **Secteurs de l'économie, du droit commercial, de la fiscalité, des douanes, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la sécurité civile et de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse :**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement pour ester en justice au nom de la Nouvelle-Calédonie (affaire Sarl V2).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin d'interjeter appel au nom de la Nouvelle-Calédonie devant la cour administrative d'appel de Paris (affaire Société Casden banque populaire).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin d'interjeter appel au nom de la Nouvelle-Calédonie devant la cour administrative d'appel de Paris (affaire Sénat coutumier de la Nouvelle-Calédonie).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement pour ester en justice au nom de la Nouvelle-Calédonie (affaire M. Louis Bonte).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la délibération du 03 avril 2015 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration.

### **4. Arrêtés du Gouvernement**

#### **Secteurs de l'économie, du droit commercial, de la fiscalité, des douanes, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la sécurité civile et de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse :**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'importation in vitro de patate douce (Ipomea batatas) par voie dérogatoire.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la prise en charge des frais de trois journalistes sollicités dans le cadre du « 14ème comité des signataires » à Paris (744 530 F CFP).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a rejeté la demande d'agrément pour un transfert de déficits dans le cadre d'une fusion-absorption (SARL BISCOCHOC et l'EURL CHOC & CO).

**Secteur du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation professionnelle et des relations avec le Conseil économique, social et environnemental :**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget primitif 2016 de l'institut pour le développement des compétences en Nouvelle-Calédonie (IDCNC).

**Secteur des infrastructures publiques, du transport aérien domestique et international, du transport terrestre et maritime, du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie « NC 2025 » et secteurs du budget, du logement, de l'énergie, du développement numérique et de la communication audiovisuelle et du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le congrès de la Nouvelle-Calédonie:**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a créé et fixé l'organisation et les attributions de la direction des achats, du patrimoine et des moyens de la Nouvelle-Calédonie (DAPM).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé par intérim de M. Hugues Georgelin en qualité de directeur adjoint des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM).

**Secteur de la fonction publique et de la sécurité routière :**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert une sélection professionnelle pour le recrutement de techniciens de service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs (TSSLIA) principaux des pompiers de l'aviation civile de la Nouvelle-Calédonie.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé pour l'année universitaire 2016/2017 le plan d'attribution des bourses avec affectation spéciale (BAS) destinées aux candidats à la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié des taux de minoration des pensions de retraites prévues à l'article R. 232-6-II du code des pensions de retraite des agents relevant des fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie (CLR).

**Secteur de l'enseignement ; du suivi des questions relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche et la mise en place du service civique :**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a retiré l'arrêté n° 2016-235/GNC du 19 janvier 2016 relatif à l'attribution d'une subvention complémentaire au lycée professionnel Pétro Attiti au titre de l'assistance éducative de l'exercice 2015.

**Secteur de la santé, de la jeunesse et des sports :**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a rejeté la demande de création, par voie normale, d'une officine de pharmacie sur la commune de Dumbéa (lotissement Palaska Douvier).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une aide financière spécifique aux sportifs sélectionnés en équipe de France Elite. Ce deuxième versement de 1 865 000 francs est destiné aux sportifs engagés dans les qualifications des jeux olympiques et paralympiques à savoir Nicolas Brignonne, athlète handisport, Pierre Fairbank, athlète handisport et Lara Grangeon en natation. Un premier versement de 6 135 000 francs a été effectué le mars 2016 pour 9 sportifs haut niveau Elite.

**Secteur du droit civil, du droit des assurances et du droit de l'urbanisme ; du suivi des transferts de compétence, de la simplification administrative et de la modernisation de l'administration, des questions relatives à la francophonie, du suivi et de la coordination de la construction du Médipôle de Koutio et des relations avec les provinces et les communes :**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les tarifs des prestations du centre de rencontres et d'échanges internationaux du pacifique (CREIPAC).

**Secteur de la protection sociale, de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse, de la solidarité et du handicap et de la politique de la famille :**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué des subventions aux communes dans le cadre des contrats locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD – Nouméa, Dumbéa et Mont-Dore, 5 000 000 F CFP).

\* \*  
\*

**Divers :**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis 2 avis favorables et 1 avis défavorable sur des demandes de visa de long séjour, 2 avis favorables sur des demandes de carte de séjour temporaire et 1 favorable sur une demande de carte de résident. Il a émis 11 avis favorables sur des autorisations de travail.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sur un projet de décret de l'État pris pour l'application de l'article 189 de la loi organique du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française et modifiant le code électoral (partie règlementaire).